



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-783

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	N° 2015-783

**Carbon Blanc - École des entrepreneurs et des chefs d'entreprises - Subvention à l'association
EDECE - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association EDECE - Ecole des entrepreneurs et chefs d'entreprises - propose de travailler à la création/reprise d'entreprises, qui peut être une des alternatives raisonnables et raisonnées au chômage en mettant les expertises inemployées en capacité de facturer leurs compétences, sans attendre qu'un employeur s'intéresse à elles.

L'EDECE est une association loi 1901, spécialement créée pour le portage du projet de l'Ecole des entrepreneurs et chefs d'entreprises, en décembre 2014, et prend sa place au sein de l'organisation CERFRANCE Gironde.

CERFRANCE Gironde est une structure associative et coopérative, datant des années 1950, issue du monde agricole, et, ouverte aujourd'hui à tous les secteurs.

Le réseau CERFRANCE est devenu un cabinet de services pluridisciplinaires développant ses expertises en formation, conseil et expertise-comptable au service des TPE.

Exerçant ses missions auprès de 3 000 clients en Gironde, depuis son siège social à Artigues-près-Bordeaux, CERFRANCE Gironde est organisé au travers de 12 agences où travaillent 160 collaborateurs.

Certains de ses collaborateurs prendront une place spécifique dans le fonctionnement de l'EDECE :

- Des formateurs de CERFRANCE Gironde seront détachés auprès de l'EDECE pour animer la progression pédagogique,
- Des cadres marketing, juridique et financier interviendront à des moments précis de cette progression des plans d'affaires, établis en faveur de la création ou reprise d'entreprises,
- Ils interviendront également dans les activités de l'EDECE qui sont tournées vers le développement territorial endogène et exogène.

Cette équipe pédagogique et technique fonctionnera sous la conduite du chef de projet de CERFRANCE Gironde et portera les valeurs économiques et humaines développées par le réseau CERFRANCE.

Enfin, les techniques pédagogiques mises en œuvre par l'EDECE résultent d'une pratique du coaching entrepreneurial expérimentée depuis 1998 par l'environnement institutionnel et technique.

Les objectifs généraux de l'EDECE :

- Accompagner les immatriculations et retenir les entrepreneurs sur le territoire,
- Se placer en amont de tout traumatisme économique et offrir des alternatives de pérennisation d'emplois (reconversion, essaimage),
- Accélérer les vocations à entreprendre en démystifiant l'acte de création/reprise d'entreprises sans le banaliser,
- Faciliter le passage de la culture de salariés à la culture d'entrepreneurs,
- Se positionner comme interface entre les candidats abandonnant le projet et des organisations relais facilitant la mobilité professionnelle.

Installée au sein de Château Brignon, l'EDECE a été, entre autre, souhaitée par l'équipe municipale de Carbon Blanc, désireuse de se doter d'outils susceptibles de contribuer à inverser la tendance de l'état économique et social du territoire.

A partir du site de Carbon Blanc, cette réalisation exerce une attractivité sur les porteurs de projets originaires de la rive droite de l'agglomération ou désireux de s'y installer.

Le fonctionnement pédagogique de l'EDECE et ses objectifs

L'école des entrepreneurs et chefs d'entreprise s'adresse à un public généraliste :

- Salariés souhaitant quitter leur entreprise par la création de leur propre activité,
- Jeunes au seuil d'études supérieures
- Porteurs de projets, demandeurs d'emplois,

L'état d'avancement du projet est indifférent, la personne pouvant se trouver encore dans le questionnement « entreprendre pourquoi pas moi ? ».

Aucun diplôme particulier, ni de niveau de diplôme n'est requis sauf à satisfaire à une éventuelle réglementation attachée au projet.

Les acteurs de la création et reprise d'entreprises sont associés au projet pour avis et conseils : chambres consulaires, experts comptables, avocats et certaines écoles d'enseignement supérieur, les partenaires sociaux ...

De même les entreprises de la rive droite, le service public de l'emploi, les mairies et les différents réseaux de financement seront associés autant que faire se peut au dispositif.

L'EDECE s'inscrit dans la chaîne d'accompagnement à la création d'entreprises en complémentarité avec les autres dispositifs existants sur le territoire, et œuvrant dans le champ de l'économie et de l'emploi.

Le programme de l'EDECE se déroule autour de 8 modules portant sur : le concept, la logique entrepreneuriale, les marchés/les ventes, l'organisation de l'entreprise, la communication, les aspects juridiques et fiscaux, la cohérence financière et la finalisation du plan d'affaires.

Il s'agit d'un dispositif à entrées et sorties permanentes, offrant 2 types de parcours, un parcours classique et un parcours start-up, les 2 parcours présentant les 3 phases que sont : l'accueil, les ateliers, le suivi post création.

1^{ère} phase : L'accueil / sélection : 1 heure par personne reçue en entretien individuel.

Cette phase sert à vérifier l'adéquation porteur / projet, et tente d'éviter 2 écueils : être trop sélectif et risquer de ne pas prendre en compte la situation particulière du porteur, ne pas être assez sélectif et conforter le candidat à la création dans le leurre d'une équation automatique : création d'emploi = création d'entreprise = sortie du chômage = retour à la norme sociale.

2^{ème} phase : Les ateliers, cœur du dispositif.

Sur le parcours classique, la durée est de 13 semaines, l'enseignement alterne l'individuel et le collectif, et l'objectif est d'élaborer le plan d'affaires.

Les groupes sont de 10 stagiaires, en moyenne, appelés Promotions, soit 4 dans l'année.

Le parcours Start-up se déroule selon du sur-mesure adapté à des projets ou des porteurs atypiques. Il est uniquement constitué de séances en face à face, et, dont le coût pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire établie au porteur du projet en fonction des heures supplémentaires engagées et de sa situation financière.

Ces parcours sont complétés de conférences spécialisées faites par des experts spécialisés sur un champ pointu.

3^{ème} phase : le suivi ou consolidation

Il s'effectue sur 3 ans :

- L'audit sur site : l'EDECE s'engage à visiter 4 fois par an, pendant 3 ans la structure nouvellement créée, si elle le désire, en lui consacrant une demi-journée sur site,
- Les Clubs Inter Ateliers : créés à la fin des Promotions. Chaque stagiaire peut y siéger un an avant de rejoindre s'il le souhaite l'Association des Anciens de l'EDECE. Leur rôle est de conserver la dynamique des ateliers et de garder un contact opérationnel avec les participants.
- L'Association des Anciens de l'EDECE prend la suite avec une autre dynamique.

L'EDECE prévoit une capacité d'intégration par an de :

- 60 candidats accueillis
- 45 stagiaires accompagnés
- 25 créations ou reprises

Budget prévisionnel pour 2015

Bordeaux Métropole est sollicitée pour apporter son soutien financier à l'association EDECE pour un montant de 20 000 € soit 10,18% du budget prévisionnel de 196 450€ pour l'année 2015 répartis comme suit :

Charges	TTC	Produits	TTC	%
.Achats non stockés de matières et fournitures	43 780	Subventions d'exploitation : . Etat / DIRECCTE	20 000	10,18%
.Fournitures administratives	3 600	. Région	20 000	10,18%
. Location mobilières et immobilières	26 480	. Bordeaux Métropole	20 000	10,18%
. Publicité et publications	24 000	. Commune de Carbon Blanc	20 000	10,18%
.Frais postaux et		. Fonds Européens	98 225	50%

télécommunication	2 550	Autofinancement	18 225	9,28%
. Salaires et charges	96 040			
Total Charges	196 450	Total Produits	196 450	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association EDECE, pour la création d'une école des entrepreneurs et des chefs d'entreprises sur la commune de Carbon Blanc, pour un montant de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 196 450 € est recevable et apporte une réponse locale à la création d'emplois et d'activités sur la commune et plus largement sur le territoire de la rive droite de l'agglomération

DECIDE

Article 1 : l'attribution à l'association EDECE d'une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du programme d'action 2015 de l'Ecole des entrepreneurs et chefs d'entreprises,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2015 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention,

Article 3 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015 chapitre 65 article 6574 fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Président,
PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2016	Monsieur Alain JUPPE